RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Dissolution

Société : A.M.S LOC
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)
Capital : 7 000 euros
Siège social 4 RUE DE L'INSPECTEUR ALLES, 75019 PARIS
RCS : 949366199
Président : KONTA Ahmed

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Dissolution

Date : 1er Novembre 2024
Lieu : Siège social, [redacted]

Présents :

- KONTA Ahmed, président et associé unique

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société A.M.S LOC, régulièrement convoquée, s'est réunie au siège social sous la présidence de Mr. KONTA Ahmed.

Le Président rappelle aux associés que l'ordre du jour est la dissolution anticipée de la société.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité :

1. **Dissolution anticipée de la société :**
   L'Assemblée Générale décide la dissolution anticipée de la société à compter du 1er Novembre 2024
2. **Nomination du liquidateur :**
   L'Assemblée Générale nomme en qualité de liquidateur Mr KONTA Ahmed, demeurant au [redacted] avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
3. **Fixation du siège de la liquidation :**
   Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social.

Clôture de séance :
La séance est levée à 10h.

Fait à Paris, le 1er

Signature :

